



Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme

Appui aux sections de la Famille pour l'application du code de la Famille



Le dernier rapport du PNUD sur l'habilitation de la femme dans la sphère économique « *Innovative Approaches to promoting women's economic empowerment* » revient sur le soutien du PNUD Maroc aux sections de la Famille pour l'application du code de la Famille.

Dans le cadre de la réalisation de l'OMD 3 la promotion des droits humains de la femme et son accès aux services de la Justice constitue un défi essentiel dans l'instauration de l'environnement requis pour l'habilitation économique de la femme et la lutte contre la pauvreté.

Le nouveau code de la Famille marocain, communément appelée *Moudawana*, restaure le droit de la femme au divorce, à la garde des enfants ainsi qu'à la pension alimentaire pour leurs prises en charge. De même il insuffle la réforme des procédures d'héritage et établit les Sections de la Famille comme structure gouvernementale spécifique habilitée à l'application de ces nouvelles réglementations juridiques.

Malgré les récents efforts du Ministère de la Justice marocain, subsiste un décalage entre la norme juridique et l'application du droit. Quatre ans après l'instauration de ce nouveau code, beaucoup de travail reste à accomplir pour la mise en place des capacités institutionnelles appropriées censées atténuer la vulnérabilité économique des femmes divorcées et de leurs enfants et les protéger également de toutes les formes de violences conjugales.



Eu égard aux résultats encourageants d'un premier projet d'appui aux Sections de la Famille, le PNUD Maroc a initié conjointement avec l'UNIFEM et l'UNICEF et en partenariat avec le Ministère de la Justice Marocain et les contributions financières de l'ambassade des Pays-Bas un second volet dédié précisément à l'appui à la mise en œuvre du nouveau code de la Famille.